

Plan de prévention des risques

CÔTIÈRE de L'AIN

Commune de Villieu-Loyes-Mollon

Plan de zonage Partie Sud

Vu pour rester annexé à notre arrêté de ce jour,
Bourg-en-Bresse, le

Prescrit le 2 septembre 2024

Mis à l'enquête publique
Du 13 octobre 2025 au 20 novembre 2025

Approuvé le

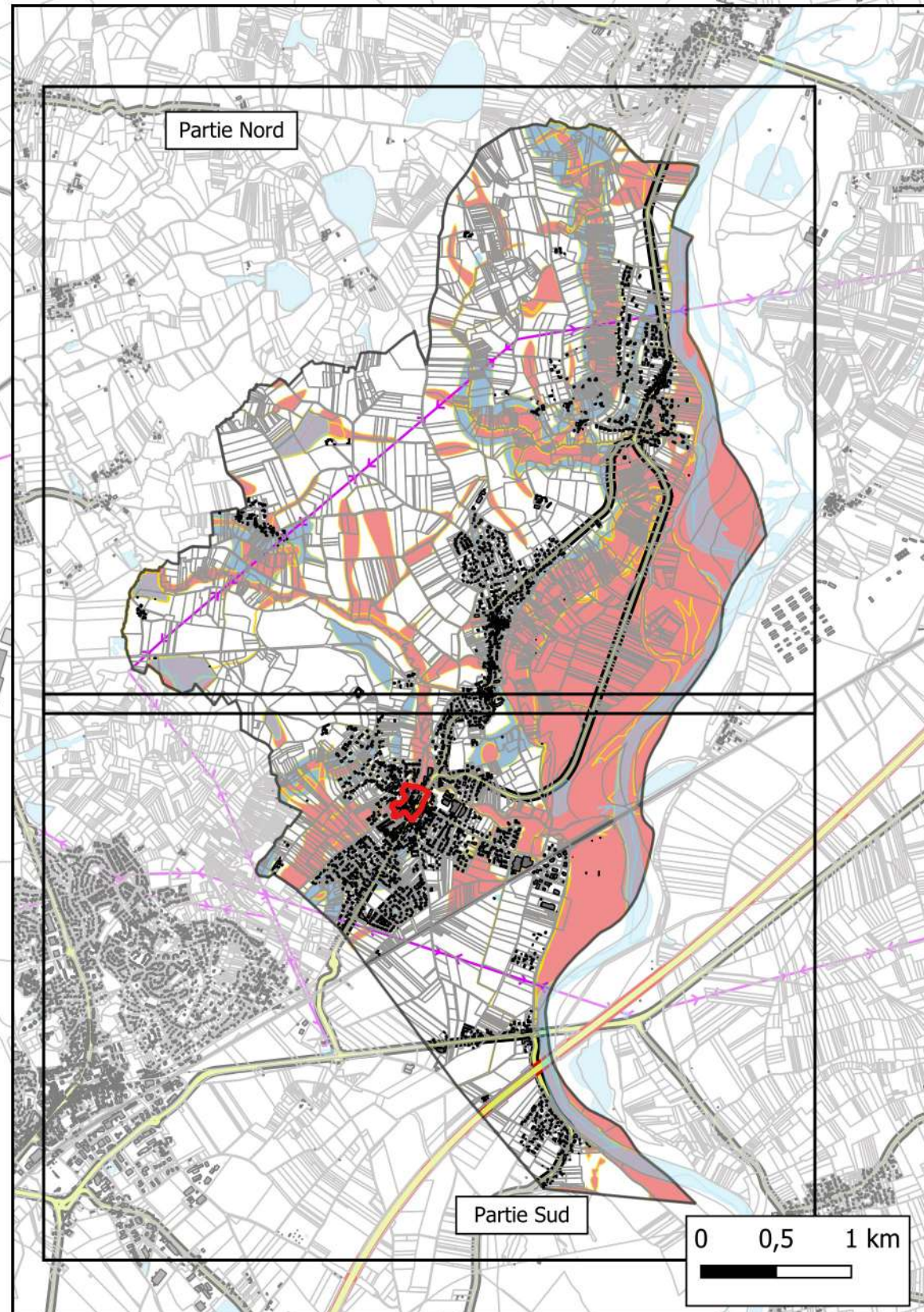
Direction Départementale des Territoires de l'Ain

Réalisation : DDT01 - SUR - PR - 16 mars 2026

Sources : DDT 01 - Alp Géométriques

Fond cartographique : © IGN - BD Cartho - BD Topo - DGI 2024 - Georef ©

0 250 500 m
Échelle 1/5 000 (au format A0)



Légende

Zonage réglementaire

- Rg - Zone rouge glissement de terrain (inconstructible)
- Ri - Zone rouge inondation (inconstructible)
- Ri' - Zone rouge inondation de pied de versant (inconstructible)
- Rn - Zone rouge remontée de nappe (inconstructible)
- Rt - Zone rouge crue torrentielle (inconstructible)
- Rv - Zone rouge ruissellement (inconstructible)
- Vi - Zone violette inondation (constructible sous condition)
- Vv - Zone violette ruissellement sur versant (constructible sous condition)
- Bf - Zone bleue effondrement (constructible sous condition)
- Bg - Zone bleue glissement de terrain (constructible sous condition)
- Bi - Zone bleue inondation (constructible sous condition)
- Bi' - Zone bleue inondation de pied de versant (constructible sous condition)
- Bv - Zone bleue ruissellement sur versant (constructible sous condition)

Fond de plan

- Parcelles
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Centre urbain
- Limite de commune
- Infrastructures
 - Autoroute
 - Route départementale
 - Voies ferrées
 - Lignes électriques
- Surfaces en eau